

# RE-INSCRIPTION PAR INTERNET

**Vous devez au préalable vous acquitter de la CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus)**

- L1 redoublant ←
- L1 admis à s'inscrire en L2 ←
- L2 admis à s'inscrire en L3 ←

① **Vous avez validé votre année à la 1<sup>ère</sup> session ?**

**Inscrivez-vous sur internet :**

Du 28 juin au 24 juillet 2022 à 12h  
- réouverture le 22 août 2022 à 14h

① bis **Vous devez passer les examens de la 2<sup>ème</sup> session ?**

Après les résultats,  
**inscrivez-vous sur internet.**

Après votre jury au 24 juillet 2022 à 12h  
- réouverture le 22 août 2022 à 14h

**[www.univ-angers.fr/ent/](http://www.univ-angers.fr/ent/)**

**authentification Idap (login/mot de passe)**

**Choisir l'onglet SCOLARITE PUIS INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES**

Si vous rencontrez des difficultés, adressez-vous à : [scolarite.cholet@listes.univ-angers.fr](mailto:scolarite.cholet@listes.univ-angers.fr)

**RAPPEL : Le campus n'accueille aucun public sans rendez-vous.**

Les dates de pré-entrée et rentrée  
seront consultables par le biais de ce lien dès que possible :

<http://www.univ-angers.fr/fr/acces-directs/facultes-et-instituts/campus-de-cholet/actualites.html>

**Le Campus de Cholet est fermé du 24/07/2022 au 22/08/2022 au matin**

## LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR LES DOUBLE LICENCES

- L'attestation d'acquiescement de la CVEC (Contribution de la vie étudiante et de campus) ;
- La photocopie de la NOTIFICATION DE BOURSES 2022/2023 **recto-verso** ;  
En l'absence de ce document au moment de l'inscription, **les droits d'inscription devront être RÉGLÉS DANS LEUR TOTALITÉ**. Un remboursement sera effectué sur présentation de la notification définitive ;
- Un chèque : merci de libeller votre chèque à l'ordre de « *Monsieur l'Agent Comptable de l'Université d'Angers* » (montant donné à la fin de la saisie) ;
- L'attestation d'assurance **responsabilité civile + attestation d'assurance individuelle accident** pour l'année en cours. Ces attestations doivent préciser que vous êtes couvert également en cas de stage en entreprise ;
- Pour les étudiants étrangers : 1 photocopie de la carte de séjour + passeport.